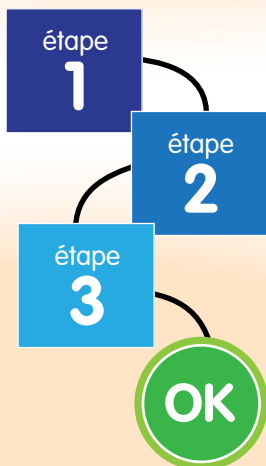


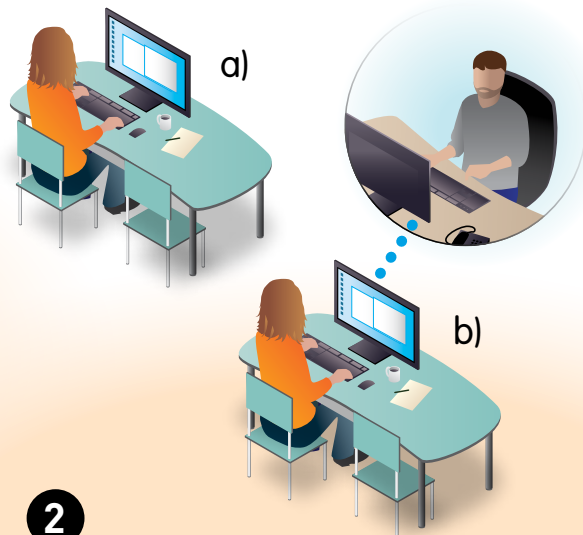
1

Le professeur et l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) fixent le **parcours de formation** en fonction des besoins identifiés



3

Un suivi et une validation des acquis



2

L'enseignant accède à son **parcours personnalisé** depuis le **portail de formation** et constitue son carnet de bord (a). Le formateur l'accompagne en présentiel et/ou à distance (b)



4

Le professeur met en œuvre les compétences acquises avec ses élèves. L'IEN fait le **lien entre l'activité de formation et les effets dans la classe**

L'ESSENTIEL

- ▶ Un service inscrit dans la politique nationale de formation des professeurs des écoles (décret des 108 heures)
- ▶ Une plateforme unique permettant à l'enseignant de se former où il le souhaite (école, domicile...)
- ▶ Une offre de formation personnalisée, pilotée par l'IEN et accompagnée par un formateur
- ▶ Une interface simple permettant de suivre la progression de l'enseignant
- ▶ La mise à disposition de 20 premiers modules de formation dès la rentrée 2013 dont *Prendre en compte le handicap*, *Respect d'autrui* et *Calcul mental*

▶ M@gistère : pourquoi ?

- Proposer un **nouveau dispositif de formation continue des enseignants du 1^{er} degré** utilisant des supports numériques dans le cadre de sessions de formation à distance tutorées et interactives. Dans le cadre de la redéfinition des obligations de service des professeurs des écoles, au moins 9 des 18 heures consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue devront être dédiées à des formations sur support numérique.

▶ M@gistère : c'est quoi ?

Une formation innovante au service des enseignants

- Réalisés par la direction générale de l'enseignement scolaire, avec l'inspection générale et le Centre national de documentation pédagogique, ces modules de formation continue seront mis à la disposition des formateurs du **1^{er} degré** pour conduire des actions de formation auprès de tous les professeurs des écoles dans le cadre des heures dédiées à l'animation pédagogique et à la **formation continue**.
- Les enseignants vont disposer d'une grande liberté d'organisation pour suivre ces formations en se connectant du lieu de leur choix.
- Fondées sur des **échanges permanents entre enseignants et formateurs**, ces formations à distance pourront se prolonger durant les périodes d'animation en circonscription, organisées par les inspecteurs de l'éducation nationale, avec l'appui des conseillers pédagogiques de circonscription et départementaux.
- Les modalités de formation continue pourront alterner des temps de présence physique et des activités à distance et revêtir différentes formes (analyse de séquences pédagogiques, vidéos, classes virtuelles, préparation collective de séquence, exercices d'auto-évaluation, etc.).

▶ M@gistère : comment ?

Le parcours enseignants

- **Pilotée au plan départemental**, en articulation avec la politique académique de formation, l'offre de formation en circonscription pour les enseignants se fondera sur un **diagnostic des besoins établi par chaque inspecteur de l'éducation nationale (IEN)**. Le formateur, après avoir reçu une formation à ce nouveau dispositif, ouvrira les parcours de formation pour les enseignants afin qu'ils puissent se connecter à la plateforme grâce à un accès personnalisé et sécurisé.

Les modules de formation

- Chaque module de cette offre nationale est conçu pour être mis en œuvre dans les circonscriptions, selon des **durées variables**, de 3, 6 ou 9 heures.
- Chaque module traite un point important du programme de l'**école primaire**. Il définit les **connaissances que l'enseignant doit maîtriser, celles qu'il doit faire acquérir aux élèves, la place de celles-ci dans la progression des apprentissages**, les étapes d'élaboration d'une séquence de classe et les modalités d'évaluation des acquis des élèves. Chaque module comprendra l'ensemble des **éléments nécessaires à sa mise en œuvre** par les formateurs du 1^{er} degré, notamment des indications pour l'animation de la formation.
- Grâce aux potentialités du numérique, les modules de formation seront fondés sur l'**interactivité et le travail collaboratif**.

Une vingtaine de modules de formation disponibles d'ici la fin de l'année

Pour octobre 2013 : 11 modules de formation

Enseignements

- L'aménagement de l'espace (maternelle)
- Le respect d'autrui et de la différence
- Enseigner la compréhension en lecture
- Le calcul mental
- L'énergie
- Enseigner la maîtrise de son identité numérique
- Histoire des arts et pratiques artistiques

Pratique professionnelle

- Pratiques de classe, posture pédagogique
- Prendre en compte le handicap
- Se former à distance
- Former à distance (formation de formateur)

Pour décembre 2013 : 13 modules de formation

Enseignements

- Les activités graphiques
- Enseigner l'orthographe
- Des fractions aux nombres décimaux
- Présentation de la classification du vivant
- Leviers et balances

Pratique professionnelle

- L'accueil des moins de trois ans
- Les droits de l'enfant
- L'élaboration de la loi et son exécution
- Programmes école-collège, progression, continuité
- Évaluation, validation, de A1 vers B1
- Pratiques de classe, points de vigilance
- L'autisme
- Enseigner la conception et la publication de ses contenus